

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	15
Votants	20

L'an deux mille vingt-trois, le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés : Emmanuelle GIOANETTI (pouvoir à Fabrice BLUMET), Roland SOCQUET-CLERC (pouvoir à Stéphane ROCHE), Sylvie THOME (pouvoir à Gisèle MOTTA), Malika MANCEAU, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Jean MIELLET), UCHET Nathalie (pouvoir à Annalisa DEFILIPPI).

OBJET : CREATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITE DE TYPE PUMPTRACK –
DEMANDE DE SUBVENTION
52 – 27/06/2023

Madame Martine VENTURINI, maire, présente un projet de création, dans le parc public du Granier, d'un équipement sportif de proximité de type pumptrack accompagné de divers terrains de jeux.

Le montant estimatif total des travaux est décomposé comme suit :

- Travaux préparatoires :	15 000 €
- Agencement paysagé :	52 555 €
- Aire de jeux d'enfants :	56 871 €
- Terrain de Teqball :	17 040 €
- Street work out :	41 719 €
- Pumptrack et dirt line	163 700 €

- Terrain de pétanque 6 420 €
- Réception des travaux 4 500 €

Soit un total de 357 805 € arrondis à 360 000 € HT

Le montant des honoraires divers et imprévus est estimé à 40 000 HT €

Le coût global prévisible du projet est donc de 400 000 € HT

Après avoir entendu le rapport de Madame VENTURINI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la labellisation de la commune Terre de jeux 2024,

VALIDE le projet de création d'un équipement sportif de proximité de type pumptrack et de jeux annexes tel que présenté,

DECIDE de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du département de l'Isère, de l'agence Nationale du sport et de tout autre financeur éventuel.

DECIDE de solliciter un fonds de concours auprès de la communauté de commune le Grésivaudan

AUTORISE madame le maire à signer tous les documents correspondant à cette demande de subvention.

Le conseil municipal adopte à 16 voix pour, 4 contre Jean MIELLET (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ), Olivier BOURQUARD, Didier CHARAMELET.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI
Maire



Affiché le : 11 JUIL. 2023